

SAUR SOLIDARITES

**11 chemin de Bretagne
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

Comptes au 31/12/2025

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total I	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
Charges constatées d'avance				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	21 323	-	21 323	41 959
Total II	21 323	-	21 323	41 959
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 323	-	21 323	41 959

Comptes au 31/12/2025

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	- 2 758	
Excédent ou déficit de l'exercice	175	- 2 758
Situation nette (sous total)	- 2 583	- 2 758
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs		
Total I	- 2 583	- 2 758
FONDS REPORTEES ET DEBIES		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
Fonds dédiés		
Total III bis	-	-
DETTES		
Empr Comptes au 31/12/2025		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 906	3 792
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000	40 925
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	23 906	44 717
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	21 323	41 959

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Produits de tiers financeurs	50 000	124 077
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	50 000	124 077
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	50 000	124 077
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 325	4 301
Aides financières	45 500	122 534
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	49 825	126 835
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	175	- 2 758
Produits financiers		
Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER		
3. RESULTAT COURANT avant impôts		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
EXCEDENT OU DEFICIT	175	- 2 758
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis en application du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

PRINCIPES

Saur Solidarités perçoit des dotations de la part de sa société fondatrice, SAUR.
Les versements attribués par Saur Solidarités dans le cadre de son objet sont comptabilisés au débit du poste "Aides financières" apparaissant en Charges d'exploitation.

Changement de méthode comptable :

Les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 viennent modifier les règlements ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») et n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ils sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont pour effet notamment :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ces règlements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2025 ni sur la présentation des états financiers.

JURIDIQUE

Le régime juridique de Saur Solidarités est une adaptation de celui des fondations reconnues d'utilité publique à des actions temporaires de mécénat effectuées par des entreprises avec des moyens financiers qui peuvent être moins importants.

FISCALITE

Le fond de dotation, à l'instar des fondations reconnues d'utilité publique, se voit appliquer le régime fiscal des associations à but non lucratif.

IDENTITE DE LA SOCIETE FONDATRICE

SAUR, société par actions simplifiée au capital de 101 529 000€ dont le numéro unique d'identification est le 339 379 984 RCS Versailles et dont le siège social est situé 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY LES-MOULINEAUX.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Saur Solidarités établit ses comptes annuels en application du principe de continuité d'exploitation

En effet, Saur Solidarités bénéficie du soutien effectif de sa société fondatrice SAUR.

Celle-ci a versé en 2026 une dotation de 100 000€, permettant au fond de dotation de reconstituer ses fonds propres et faire face à ses engagements financiers.

FAITS SIGNIFICATIFS

LES RESSOURCES

Les ressources du fonds comprennent :

- les subventions reçues de la société fondatrice SAUR
- les dons issus de la générosité publique, sauf décision du conseil d'administration d'affecter desdites sommes à la dotation en capital vendues
- les autres ressources non interdites par la loi
- les produits d'éventuelles rétributions pour services rendus et productions

LES VERSEMENTS

L'emploi de ces ressources a donné lieu aux versements suivants :

4 000€ ASSOCIATION VISION DU MONDE MARCHE POUR L'EAU

4 500€ ASSOCIATION GAZELENN BREIZH

4 500€ ASSOCIATION BEN & FAOYE

4 500€ ASSOCIATION LES CUISINIERS SOLIDAIRES

4 500€ ASSOCIATION 2DSI

4 500€ ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS SXM

4 500€ ASSOCIATION MEDECINS D'AFRIQUE

10 000€ ASSOCIATION PRACTICA

4 500€ ASSOCIATION CYNOMED

soit un total de 45 500€

Une dotation 2023 de 20 925€ pour l'association IMAGINE UN SOURIRE a été versée sur 2025.

Une dotation 2024 de 20 000€ pour l'association POMPIERS SOLIDAIRES n'a pas encore été versée.
Le paiement de la dotation devrait intervenir sur 2026.

EVENEMENT POST-CLOTURE

Néant